



Externalisation d'une partie de mes fonctions

Par PlagesMorvan

Bonjour,

Je travaille depuis plusieurs années pour un groupe en tant qu'assistante administrative.

Depuis quelques mois certaines tâches que j'effectue ont été confiées à une plateforme marocaine. On nous a assuré qu'il s'agissait de tests, que cela ne remettait pas en cause nos postes administratifs etc.

Aujourd'hui on nous informe que près de 60% si ce n'est plus de nos tâches vont être gérées par cette plateforme.

Je me questionne donc sur le pérennité de mon emploi puisque, à mon sens, je ne vois pas l'intérêt de mon employeur de conserver les postes en internes si les tâches inhérentes sont effectuées par d'autres.

Le groupe n'a pas l'air en difficulté économique (mais peut être que oui je ne sais pas comment le savoir) et l'absence de réponses claires quant aux nouvelles tâches qui vous nous être confiées nous fait clairement douter sur le but de cette man?uvre.

Je pense que seul le critère économique est observer par nos dirigeants sans se soucier des situations de chacun.

Je voudrais savoir comment préserver mon emploi. Mes compétences ne sont pas mises en cause par mon employeur donc comment peut il me garantir que mon emploi ne sera pas supprimé ?

Je vous remercie pour le temps accordé.

Cordialement,

Par kang74

Bonjour

Un licenciement économique n'est pas uniquement quand une entreprise a des difficultés économiques .

Ils sont aussi légitime en cas de mutations technologique et de réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité.

Enfin seul votre employeur peut savoir ce qu'il envisage (il ne fera pas ce qu'il veut) et abordera donc cela avec le CSE

Il abordera :

- = Raisons économiques, financières ou techniques du projet de licenciement
- = Nombre de licenciements envisagés
- = Catégories professionnelles concernées (par exemple, les ouvriers, employés et agents de maîtrise ou les cadres)
- = Critères proposés pour l'ordre des licenciements
- = Nombre de salariés, permanents ou non, employés dans l'établissement
- = Calendrier prévisionnel des licenciements
- = Mesures de nature économique envisagées
- = Conséquences éventuelles des licenciements prévus en matière de santé, de sécurité ou de conditions de travail.

- = Mesures envisagées pour limiter les licenciements et pour faciliter le reclassement des salariés concernés

Il informera ensuite la DREETS .

Par de là, tant que ces démarches n'ont pas été faites , vous ne saurez pas si vous serez concernée par un reclassement, ou un licenciement .

Le CSE peut , peut être , commencer à répondre à quelques questions, s'il a été convoqué .

Par PlagesMorvan

Merci pour votre retour, même s'il me laisse peu d'espoir quant à l'issue de tout cela.

J'en discuterais avec mes collègues et contacterais les instances internes compétentes.

Merci encore.

Par ESP

Bienvenue et bonsoir

Oui, le critère économique est souvent la motivation principale du offshoring (pour rechercher l'optimisation de la performance et de la réduction des coûts de structure.

Impossible de vous répondre sur la pérennité de votre emploi, pas plus que sur vos moyens dont dispose votre employeur pour préserver ou garantir votre emploi.

Par ESP

Pour avoir travaillé pendant 42 années dans les milieux juridiques et financiers, j'ai vécu plusieurs réorganisation qui m'ont permis de constater que cela s'est mieux passé lorsque j'ai agi proactivement.

Ne seriez vous pas d'une certaine utilité dans la réussite de cette délocalisation... Le fait que vos compétences ne soient pas mises en cause est important, votre employeur pourrait peut-être vous garantir un poste d'il a un besoin organisationnel pour cela ?

Pourquoi pas demander un entretien formel avec votre manager et/ou la RH pour demander une fiche de poste mise à jour (répartition des 40% de tâches restantes et définition précise de vos nouvelles missions à valeur ajoutée, si elles existent).

Par PlagesMorvan

Effectivement je pensais demander un entretien avec mon directeur pour discuter de cette situation. Mes différentes recherches m'ont amené effectivement a la nécessité de définir une nouvelle fiche de poste afin de redéfinir mon poste.

Quant à mon rôle dans cette externalisation je pense que les choses ont été mûrement réfléchies en amont mais pourquoi pas tenter d'apporter ma pierre a l'édifice.

Merci pour vos retours en tout cas, je vais préparer tout cela à tête reposée.

Bonne soirée a tous

Par ESP

Bon weekend à vous.